



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-BUR-AG-19-047-
DE
Date de télétransmission : 30/07/2019
Date de réception préfecture : 30/07/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 22 Juillet 2019

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du Budget INTENSE – Interreg Marittimo

L'an deux mille dix-neuf, le 22 Juillet à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Françoise VESPERINI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Modification du Budget INTENSE – Interreg Marittimo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des demandes de financement ;

Vu la délibération du Bureau du 6 Février 2017 approuvant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia en tant que partenaire au projet INTENSE dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg Marittimo 2014-2020 ;

Considérant les modifications budgétaires des partenaires suivants : Comité Régional de Tourisme de la Côte d'Azur et Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

A la majorité – (Contre : Jean-Jacques Padovani)

La modification du Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour le projet INTENSE dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg Marittimo 2014-2020 qui passe de 248 550 euros à 301 468 euros ;

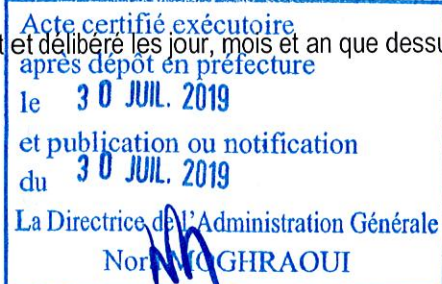
DIT

Que la contrepartie totale sur ce projet pour la Communauté d'Agglomération de Bastia est de 45 220,20 euros ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification